

## Protection Maternelle et Infantile

### Aujourd'hui : *prévention, droit d'accès*

- Un « bilan des 3-4 ans » de **tous les enfants** est assuré dans **toutes les écoles publiques et privées** par une infirmière et avec une **consultation systématique du médecin de PMI**.
- Des **consultations libres et gratuites** des nourrissons **dans les CDAS**
- L'utilisateur peut demander un **suivi à domicile par une sage-femme ou une puéricultrice** de PMI

### Demain : *discrimination, injonction*

Avec le projet présenté par le Conseil Général:

**La rencontre devient l'exception.** Il y aurait d'abord un « repérage » ou « ciblage » des familles qui seront ensuite dirigées vers les CDAS pour des consultations de médecins, sages-femmes, infirmières.

Les familles « non-ciblées » qui souhaiteront un suivi devront se retourner vers du personnel de santé libéral ou vers l'hôpital.

La PMI deviendrait un service gyrophare chargé de gérer la catastrophe.

**Le développement durable oblige-t-il à concevoir cette mission de service public comme une entreprise de tri sélectif ?**

Après les réductions de moyens et d'effectifs dans les hôpitaux, dans l'enseignement, après le démantèlement de la poste et de la SNCF, le Conseil Général semble suivre cette même voie du service public peau de chagrin.

**La CGT est intervenu, avec du personnel de PMI, lors de l'assemblée plénière le 29 janvier** dernier pour attirer l'attention des Conseillers Généraux sur les dangers d'un tel projet, mais ces derniers semblent rester droit dans leurs bottes...



## Les patrons se bâfrent, les services publics souffrent

**La mobilisation doit s'amplifier le 19 mars**

**Battons-nous pour une véritable prévention sans ciblage ni discrimination**

rendez-vous **jeudi 19 mars à 10H30 sur le parvis du Conseil Général**, avant la manif

*Syndicat CGT du personnel du Conseil Général du Finistère --- Bulletin d'adhésion*

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....